Préambule

INFORMATIONS PRATIQUES - AIDES AUX ASSOCIATIONS

/!\ : Entre deux validations de page, votre temps de connexion est limité : pour ne pas perdre vos modifications, pensez à cliquer toutes les 20 minutes environ sur "Suivant" ou "Précédent" en bas de la page en cours.

Vous allez déposer un dossier de demande de subvention en ligne pour votre association.
Pour cela, vous devez être habilité par votre association pour effectuer cette démarche.

À chaque étape de votre demande, vous pourrez enregistrer votre dossier en cliquant sur "Suivant" ou "Précédent" en bas de la page en cours, et revenir le compléter ultérieurement.

LE DEPOT D'UNE DEMANDE EN LIGNE SE FAIT EN PLUSIEURS ETAPES :

1. **Mise à jour des données de votre association dans la rubrique "Mon association" (menu de gauche)**
   - actualisez les données en parcourant TOUS les onglets (identification, adresses, représentants, agréments, pièces permanentes)
   - dans l'onglet "Eléments financiers" renseigner le **Budget Prévisionnel** de l'année pour laquelle vous demandez une subvention

2. **Choix du dispositif :**
   Vous pouvez déposer une demande de subvention auprès de la Ville de Metz pour les résidences d'artistes, en choisissant : "Ville de Metz – Projet"

   IMPORTANT : Pour l'année 2019, les dossiers pour les résidences d'artistes doivent donc être déposés **avant le 16 mai 2019**.

3. **Suivre ensuite les indications en renseignant toutes les informations demandées**

4. **Pièces à joindre à votre dossier**
   Joindre toutes les pièces demandées pour assurer une prise en charge rapide de votre demande de subvention.
   - la Fiche Projet à intégrer dans les pièces à joindre de cette demande de subvention
   - les CV et le dossier de présentation à intégrer dans les pièces à joindre de cette demande de subvention

5. **Confirmation**
   Après validation finale de votre demande, veuillez télécharger **la déclaration sur l'honneur** : à retourner complétée et signée au Pôle Culture.

Contact TECHNIQUE: Thomas PEGUY-JAY